
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIERS**

Séance du : 20 décembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi vingt décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 14 ; présents : 10 ; votants : 13 ;

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POULLILIAN, Etienne HUMBERT, Marietta DE WEERT, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND.

Absents : Séverine QUICHOT

Procuration : Jean-François PORTET à Jean-Marc POULLILIAN, Eric COUDRON à Anne CHOUVET, Anne-Laure DUPASQUIER à Jacques ROUX

Secrétaire de séance : Joseph DEVEVEY

Objet : Avenant n°3 à la convention de mise en réserve foncière contribuant à la réalisation de l'aménagement de la commune d'Eygliers

Vu la délibération n°2015/2805/038 en date du 28 mai 2015 autorisant la signature de la convention de mise en réserve foncière avec le Département des Hautes-Alpes et la SAFER,

Vu la délibération n°20181712102 du 17 décembre 2018 autorisant la signature de l'avenant n°1 à ladite convention ;

Vu la délibération N°2020/1812/105 autorisant la signature de l'avenant n°2 à ladite convention ;

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations qui ont instauré et prolongé la convention tripartite entre le Département, la SAFER et la commune afin de constituer une réserve foncière.

Madame le Maire explique que cette convention a été signée pour des durées de trois années et reconduite par avenants pour des durées supplémentaires respectivement de 3 années et qu'elle est aujourd'hui à nouveau arrivée à son terme.

Aussi, afin de poursuivre le travail engagé et non encore terminé, eu égard aux modifications des documents d'urbanisme, il convient de prolonger d'une durée égale la convention en question via un troisième avenant, les autres articles de la convention restant inchangés.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°3 à la convention tripartite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Approuve** l'exposé de Madame le Maire,
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de mise en réserve foncière contribuant à la réalisation de l'aménagement de la commune d'Eygliers

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

